

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 2 avril 2025 Salle de la Chapelle à La Châtre

Nombre de délégués du Pays: 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

Étaient présents ou représentés : 71 délégués

Étaient excusés : 41 délégués

		51 Communes	Présents	71	Pouvoirs	Excusés	
	Noms	3 CDC 2 Cantons	Titulaires 63	Suppléants 8	8	41	
	Délégués des Communes		03		0		
1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC	X	方面(NA) (PESA) (PESA)		rite igetants is An	
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY				х	-
3	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT		х			CHERAMY Pascal
4	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN				х	
5	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL	х				-
6	BERGUA Catherine	SAZERAY	х				-
7	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC	х				-
8	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES				х	
9	BEUGNET Nicole	SAZERAY	х			9000	-
10	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE	х				
11	BIGRAT Chantale	SARZAY	х				
12	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER		х			POIRIER Renaud
13	BONNIN Jean-Michel	BRIANTES	х				
14	BOURDEAU Jean-Marie	LACS				х	
15	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE	х				
16	BRUNET Charline	MONTGIVRAY				х	
17	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE				х	
18	CHAGNON Bernard	LIGNEROLLES				х	
19	CHAGNON Josette	LACS	х				
20	CHAMPEAU Francis	BRIANTES				х	
21	CHARASSON Patrick	FEUSINES	х				
22	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER	х				
23	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET		Х			DALLOT Aline
24	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	х				
25	DALOT Jean Pierre	CLUIS	х		x		FLEURY Didier
26	DARCHY Guy	ORSENNES	х		X		MAUGRION Philippe
27	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME		х			MOREAU Adeline
28	DAUDON Daniel	CREVANT	Х				
29	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS	х				

		20 CONT. CO. C. CONT. CONT.		1			
30	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY				Х	
31	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	х				
32	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE				Х	
33	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY				Х	
34	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES				х	
35	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME		Х			JEOMEAU Bernard
36	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT				х	
37	DIMEGLIO Rémi	CREVANT				х	
38	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	х				
39	DUPLESSIS Jean-Claude	MALICORNAY				х	
40	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC	х				
41	FLEURY Didier	CLUIS				х	
42	FORGET Joseph	VIJON	х			VX102	
43	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE	х		X		DEMOCRATE Hervé
44	GENICHON René	VIGOULANT	х		SAMMARIAN CONSTITUTORS		DEMOCRATE Herve
45	GENICHON Sébastien	NERET				х	
		ST CHRISTOPHE EN					
46	GLEN Stéphanie	BOUCHERIE				Х	
47	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES	х				
48	HIBERT Chantal	TRANZAULT				х	
49	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE				х	
50	JOUBERT Séverine	ST CHRISTOPHE EN	х				
	30 (100 (100 (100 (100 (100 (100 (100 (1	BOUCHERIE	^				
51	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET				Х	_
52	JUDALET Patrick	LA CHATRE	х				
53	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES	Х				
54	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES	х				
55	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET	Х				
56	LACOT Antoine	LA BUXERETTE				х	
57	LACOU Serge	SARZAY	х				
58	LAFONT Jean-Marc	MERS SUR INDRE	х		x		HUGOTTE Philippe
59	LEFORT Hubert	SAINT CHARTIER				х	
60	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE	х				
61	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET				х	
62	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE				х	
63	MALASSENET Christine	LOUROUER ST LAURENT				х	
64	MALCURAT Patricia	PERASSAY		Х			DORADOUX Jean-Luc
65	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC				х	
66	MAUGRION Philippe	ORSENNES				х	
67	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE	х				
68	MELIN Bénédicte	VIJON	х				
69	MERCIER André	THEVET ST JULIEN	х				
70	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES	X		X		BESNIER Marie-Claire
71	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE	X		tepserant Assessment		BESINIER Marie-Claire
72	MONTINTIN Christian	GOURNAY	X				-
73	NICOLAS Barbara	MOUHERS				V	_
74	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT				Х	-
75	NONIN Patrick	NOHANT VIC	Х		-		DEDNIADDET MALLELIA
				X			BERNARDET Mireille
76	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX	X		X		PILLET Michelle
77	PELLETIER Philippe	URCIERS				Х	_
78	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET	X				
79	PETERS William	MONTLEVIC	X	-		NOSE	_
80	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX				Х	

81	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	х				
82	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY	х				
83	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER				Х	
84	PRADAT Eric	URCIERS				Х	
85	RABILLE Franck	LA BUXERETTE	х				
86	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET	х				
87	ROBIN Sébastien	NERET				х	
88	ROUET Serge	SAINT AOUT	х				
89	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY				Х	
90	ROUTET Carine	MAILLET				Х	
91	ROY Jean-François	FEUSINES	х				
92	SACHET Bertrand	GOURNAY	х				
93	SALMON Michel	CHAMPILLET				х	
94	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL	х				
95	SAVY Philippe	MONTGIVRAY	Х				
96	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET				х	
97	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET		X			PEDARD Isabelle
98	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN				Х	
99	VIAUD Philippe	TRANZAULT	х		x		CALAME Daniel
100	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN	х				
101	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES	х				
102	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY	х		X		DEFOUGERE Gérard
	Délégués des Communaut	tés de Communes					
103	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne	х				
104	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	х				
105	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne				Х	
106	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère	х				
107	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	х				
108	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				х	
	Conseillers départementa	ux					
109	DAUGERON François	Canton La Châtre	х				
110	ELION Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre	х				
111	BRE Laurent	Canton Neuvy St Sépulchre	х				
112	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	х				

Autres personnes présentes / excusées :

	Noms	Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays / Intervenants	Présents 5	Excusés 6
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent		х
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire		х
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre		х
4	CHEVALLIER Jeanne	Chargée de mission Région		х
5	DUSAUSSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre		х
6	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	х	
7	LE ROUX Yann	Directeur	х	
8	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable	х	
9	YVERNAULT Isabelle	Assistante direction-comptable (gestionnaire LEADER)	х	
10	CLERGEAU Maureen	Chef de projet CRTE/alimentation	х	
11	PERES Katia	Animatrice OPAH		х

Le quorum étant atteint, M. DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de la Chapelle de LA CHATRE.

Il remercie M. JUDALET, Maire de La Châtre pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), et notamment les élus régionaux M. ROULLET, Vice-Président et M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays.

Il salue chaleureusement la présence de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. JUDALET, M. COURTAUD), et des Conseillers Départementaux de l'Indre (M. BRÉ, Mme ELION, Vice-Présidente, Mme SELLERON).

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Nicole D'HOOGHE**, Maire de la commune de Verneuil-sur-Igneraie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 6 mars 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Election du(de la) 1er(ère) Vice-Président(e) représentant la CdC du Val de Bouzanne
- 2) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024
- 3) Vote du budget primitif 2025
- 4) PLUI du Val de Bouzanne : validation de la convention de mise à disposition
- 5) Projet alimentaire: validation du plan d'actions
- 6) Mobilité: point sur les actions
- 7) SCoT: préparation du bilan
- 8) Questions diverses : mutuelle santé des agents

1) Election du(de la) 1er(ère) Vice-Président(e) représentant la CdC du Val de Bouzanne

Le Président indique qu'il convient de désigner le(la) 1er(ère) Vice-Président(e) pour assurer la fin de la mandature : un délégué titulaire siégeant au Bureau du Pays représentant la CDC du Val de Bouzanne.

Après en avoir parlé avec Marie-Annick BEAUFRERE, Présidente de la CDC VAL DE BOUZANNE, le Président propose la candidature de M. Guy GAUTRON, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre.

Le Président propose de procéder à un vote à main levée. Cette proposition est approuvée à l'unanimité des délégués du Pays.

Après la désignation des 2 assesseurs (Madame Chantal BIGRAT, Monsieur Eric WEINLING), il passe au vote.

Monsieur Guy GAUTRON est élu 1er vice-président du Pays à l'unanimité. Il est immédiatement installé sous les applaudissements des élus du Pays.

Conformément aux articles L. 2122-22, L 2122-23 et L 5211-9 du CGCT, le Président propose aux délégués de valider les délégations de fonctions et de signature du Président.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry, François DAUGERON, en cas d'absence ou d'empêchement,
 à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions et sa signature aux 3 Vice-Présidents du Pays, en application de l'article L 5211-9.
- DONNE délégation de signature aux 3 Vice-Présidents du Pays relative aux décisions prises par le Président du Pays, François DAUGERON, en vertu de l'article L. 2122-22, agissant ainsi par délégation du Président du Pays dans les conditions fixées à l'article L 5211-9.

2) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024

Le Président présente les résultats de l'exercice budgétaire 2024 avec un déficit de fonctionnement de 20 154,81€ et un déficit d'investissement de 18 283,29€, soit un déficit cumulé de 38 438,10€.

Budget syndical	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	614 516,52 €	594 361,71 €	- 20 154,81 €	- 178,70 €	- 20 333,51 €
Investissement	94 143,61 €	75 860,32 €	- 18 283,29 €	137 055,44 €	118 772,15 €
Totaux	708 660,13 €	670 222,03 €	- 38 438,10 €	136 876,74 €	98 438,64 €

Après cette présentation des résultats du compte de gestion 2024 du receveur, le Président demande aux membres du Comité syndical s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose aux délégués de valider le compte de gestion 2024.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du receveur

Le Président laisse la parole à M. JUDALET, 2^{ème} Vice-Président du Pays, et sort de la salle.

Le compte administratif 2024 du Syndicat de Pays étant en tout point conforme au compte de gestion du receveur, M. JUDALET propose aux délégués de valider le compte administratif 2024.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2024 du Pays

A son retour, le Président remercie les délégués pour ce vote de confiance dans la gestion du Syndicat de Pays, et les agents du Pays pour leur travail.

3) Vote du budget primitif 2025

Compte tenu des comptes du receveur municipal, des résultats figurants au compte administratif de l'exercice 2024, et de l'absence de besoin de financement, le Président propose aux délégués de procéder à l'affectation des résultats 2024 au Budget primitif 2025.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du déficit de fonctionnement cumulé de 20 333,51 € en dépense à la ligne 002 du Budget primitif 2025
- APPROUVE l'affectation de l'excédent d'investissement cumulé de 118 772,15 € en recette à la ligne 001 du Budget primitif 2025

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2025 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 6 mars 2025, à savoir :

- Une cotisation de base en 2025 maintenue à 1,60 €/habitant pour financer l'animation du Contrat régional et la gestion du Syndicat de Pays
- Des cotisations spécifiques en 2025 pour financer :
 - l'animation du PACTE TERRITORIAL : cotisation arrêtée à 1,83 €/habitant
 - e les études et actions portées par le Pays : cotisation arrêtée à 0,41 €/habitant
 - l'animation du programme LEADER : cotisation maintenue à 0,35 €/habitant
 - l'animation du Projet alimentaire territorial : cotisation arrêtée à 0,54 €/habitant
 - l'animation 2024 du PNR Sud Berry : cotisation maintenue à 0,37 €/habitant
- Une cotisation SCoT/mobilité en 2025 (3 CDC) maintenue à 1 €/habitant pour financer la mise en œuvre du SCoT du PAYS et l'animation du projet mobilité
- Une cotisation PLUi en 2025 (1 CDC) arrêtée à 1,35 €/habitant pour financer la mission d'accompagnement du PLUi porté par la CDC du VAL DE BOUZANNE

Budget Primitif 2025Section fonctionnement

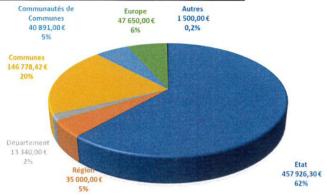
otal	dépenses de l'exercice	757 584,90 €	Total r	ecettes de l'exercice	757 584,90 €
68	Dotations aux amortissements	21 100,00 €	758 777	courante Quote-part des subventions d'investissement	20,00 6 5 756,33 6
	The Market Water Committee on the Australia			Produits divers de gestion	88 (30) (10) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4)
67	Charges exceptionnelles	- €	747888	Autres	1 500,00
66	Autres charges financières	800,00€	7477	Europe	47 650,00
65	Autres charges de gestion courante	208 091,29 €	7475	Communautés de Communes	40 891,00
64	Charges de personnel	307 600,00 €	7474	Communes	146 778,42
63	Impôts, taxes et versements assimilés	4 200,00 €	7473	Département	13 340,00
62	Autres services extérieurs	25 346,40 €	7472	Région	35 000,00
61	Services extérieurs	163 013,70 €	7471	Etat	457 926,30
60	Achats & variation des stocks	7 100,00 €	74	Dotations et participations	743 085,72
			70	Produits des services du domaine et ventes diverses	8 222,85
002	Résultats antérieurs reportés	20 333,51 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel (FNC)	500,00
	Dépenses			Recettes	

La <u>section de fonctionnement s'équilibre à 757 584,90€</u> avec un déficit de clôture de l'exercice 2024 de **20 333,51€** reporté en dépense de fonctionnement au Budget Primitif 2025.

Les études et les prestations prévues en 2025 sont les suivantes :

- Finalisation de l'étude pré-opérationnelle habitat
- Animation des MAEC 2025 (Chambre d'agriculture de l'Indre, ADAR-CIVAM et Indre Nature)
- Animation du CCRT 2025 (SDEI et ADEFIBOIS)
- Animation du PACTE Territorial (ADIL, Audit-expert, SOliHA Indre)
- Animation des actions du nouveau programme sur les mobilités
- Animation des premières actions du projet alimentaire en 2025

<u>La répartition des recettes de fonctionnement 2025 est la suivante :</u>



- o Europe

 ⇒ subventions (FEADER) animation/gestion LEADER 2023 et 2024 + (FEDER) PACTE 2025
- Etat
 ⇒ subventions (ANAH) animation OPAH 2024 et 2025 / PACTE 2025 + (ANAH) étude habitat + (ministère agriculture) solde MAEC 2020, 2024 et 2025 + (ADEME) actions et poste mobilité 2025 + (ministères agriculture et solidarité) poste alimentation 2025
- o Département de l'Indre ⇔ participation au fonctionnement du Pays inscrite au budget 2025
- o CDC ⇔ cotisations SCOT / mobilité + PLUi CDC du Val de Bouzanne + (Pays BSA) solde animation COT ENR année 3

Section investissement

	Dépenses		Recettes			
			001	Résultat d'investissement reporté	118 772,15 €	
13912	Subventions d'investissement transférées	5 756,33 €	024	Produits de cessions		
202	Documents d'urbanisme		10222	FCTVA	515,47 €	
2051	Logiciels concession et droits similaires	5 000,00€				
21	Immobilisations corporelles	129 631,29 €	28	Amortissements des immobilisations	21 100,00 €	
Total o	dépenses de l'exercice	140 387,62 €	Total r	ecettes de l'exercice	140 387,62 €	

La <u>section d'investissement s'équilibre à 140 387,62 €</u> avec un excédent de clôture de l'exercice 2024 de 118 772,15 € reporté en recette d'investissement au Budget Primitif 2025.

Concernant la participation du département de 13 340€ qui n'a pas évolué depuis 1996, M. COURTAUD, Président de la CDC de la Marche Berrichonne, souhaiterait savoir si une date a été arrêtée pour une rencontre des Présidents des territoires de l'Indre avec le Président du Conseil départemental de l'Indre.

Le Président remercie M. COURTAUD pour cette question. Il indique que la rencontre aura lieu le 24 avril 2025 au Conseil départemental de l'Indre.

Après cette présentation détaillée, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le Budget Primitif 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose aux délégués d'adopter le Budget Primitif 2025.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2025 du Pays

Le Président propose aux délégués de valider le taux de fongibilité des crédits pour l'exercice budgétaire 2025.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2025
- AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

4) PLUi du Val de Bouzanne : validation de la convention de mise à disposition

Le Président rappelle que le Pays met à disposition de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne, Janna ALLOUCHE, chargée de mission Urbanisme durable du Pays pour accompagner les élus dans l'élaboration du PLUI. Il propose aux délégués de poursuivre cette mise à disposition sur l'année 2025.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays sur l'année 2025 pour accompagner la Communauté de Communes du Val de Bouzanne dans l'élaboration de son PLUi pour un montant de 8 222,85 €
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer la convention de mise à disposition de service avec la Présidente de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne

5) Projet alimentaire: validation du plan d'actions

Le Président rappelle que le Pays a été lauréat en 2023 au niveau national d'un « PAT en émergence » avec une dotation de 100 000€ destinée à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial sur une période de 3 ans.

Il remercie les élus référents, Jean-Luc MANCOIS et Jean-Pierre NICOLET, pour le suivi du projet alimentaire porté par le Pays et du projet interPAT à l'échelle du département de l'Indre. L'objectif est d'avoir une cohérence d'action à l'échelle locale dans le cadre du PAT et à l'échelle départementale dans le cadre des opérations interPAT.

Il indique que le COPIL PAT s'est réuni le 1^{er} avril en présence de la DRAAF, de la DDT de l'Indre et de la Région. Il s'agit de valider les différentes étapes en vue de porter une candidature PAT de niveau 2.

Le Président insiste sur la nécessité d'avoir une motivation des élus et une participation de tous les acteurs concernés par l'alimentation pour relever ensemble ce défi de territoire visant à obtenir un projet alimentaire labélisé en niveau 2 et bénéficier des financements de l'Etat pour mettre en œuvre le plan d'actions.

Axe 1 : Construisons ensemble le socle de connaissance de l'alimentation durable Actions prioritaires

N°	Intitulé	Description	Porteur	Partenaires	Budget	Financeme nt
1.1	Développer les programmes existants autour de l'alimentation	Développer le programme "Mon gout pour le local" de Promotion Santé dans les écoles du territoire ainsi que le programme "Nutri'actif" de l'ASEPT 36	Pays de La Châtre en Berry	Promotion Santé 36 ASEPT 36	Ingénierie	DRAAF Pays
1.2	Ecoles en actions	Développer des actions en partenariats avec les écoles (primaires et secondaires) autour de l'alimentation en lien avec nos partenaires notamment la CPTS et leur service sanitaire.	Pays de La Châtre en Berry CPTS	Collèges ADAR Promotion Santé Cagette et Fourchette Agriculteurs CDA36	Ingénierie Communication 1000€	DRAAF Pays Etablissements scolaires

Actions secondaires

N°	Intitulé	Description	Porteur	Partenaires	Budget	Finance ment
1.3	Parcours Alimentation et Estime de soi	Créer un parcours Nutrition (alimentation, APA, estime de soi, sédentarité) pour les publics précaires afin d'engager des changements de comportements alimentaires durables.	Pays de La Châtre en Berry	Promotion Santé CPTS Siel Bleu Cagette et Fourchette Epiceries sociales et sociales et sotidaires Restos du cœur Mission Locale FJT MSA CPAM	10 000€	CPAM DRAAF ARS Pays
1.4	Bien manger chez les seniors	Développer un programme pour l'alimentation des seniors en deux temps : - Formation des aidants à la dénutrition - Amélioration alimentation et APA (EHPAD et Particuliers)	Pays de La Châtre en Berry	CH La Châtre Associations aides à domiciles	En construction	En construction

Actions non portées par le Pays

N°	Intitulé	Description	Porteur	Partenaires	Budget	Finance ment
1.5	Boite à Graines	Sur le même principe qu'une boite à livre, permettre l'échange de semences potagères et florales entre les particuliers	Mission Locale	ADAR MJCS Récup' et créer Jardins familiaux La Châtre Association Paysage Chassignolles Pays de La Châtre	Ingénierie	DRAAF Pays
1.6	Visibiliser le travail des agricultrices	Travailler sur la place des femmes dans l'agriculture, leur charge mentale et la santé mentale	MSA Berry Touraine	CDA36 Agricultrices Pays de La Châtre en Berry		MSA

Axe 2: Le local dans les assiettes

Actions prioritaires

N°	Intitulé	Description	Porteur	Partenaires	Budget	Finance ment
2.1	Former les professionnel.le.s de la restauration collective	Créer une formation à l'alimentation durable pour les professionnels de la restauration collective afin d'améliorer durablement la qualité et l'équilibre des repas tout en gardant une maitrise du cout.	Pays de La Châtre en Berry ADAR	Cagette et Fourchette Diététicienne Cuisinier.e	Globale: en construction Pays: 1500€ (2025)	ADAR (Région) DRAAF Pays Communes
2.2	Développer une filière viande locale	Valoriser l'élevage local bovin notamment par la création d'une marque territoriale	Pays de La Châtre en Berry CDA 36	Agriculteurs Transformateurs	En construction	LEADER Pays CDA36
2.3	Créer un produit emblématique	Créer un produit qui devienne "l'emblème" du territoire, reconnaissable, facile à manger et à transporter et trouvable sur l'ensemble du territoire	Pays de La Châtre en Berry	CMA CFA Boulangers Traiteurs URGC Office de tourisme	En construction	DRAAF Pays

Le Président insiste sur la nécessité de faire évoluer les habitudes en matière de restauration collective dans les écoles et les collèges : saisonnalité des produits, résistance aux changements des personnels... .

Le Président évoque également la filière viande qui se structure autour de l'abattoir de Lacs, et se développe avec les éleveurs regroupés au sein de la SCiC des viandes du Pays de La Châtre dans le cadre notamment d'un atelier de transformation avec un apporteur « Châteauroux viande ».

Le Président insiste sur l'importance d'identifier le territoire au travers d'un produit phare à l'image du « Nougat de Montélimar » : pâté aux pommes de terre, radillat de Ste Sévère... . Il invite les élus à proposer leurs idées pour identifier le produit emblématique du Pays.

Actions secondaires

N°	Intitulé	Description	Porteur	Partenaires	Budget	Finance ment
2.4.1	Développer des points de vente de produits locaux	Développer des marchés de producteurs du Pays sur le territoire	Pays de La Châtre en Berry	CDA 36 Communes	422€ pour 4 marchés (2025)	DRAAF Pays Communes

Actions non portées par le Pays

N°	Intitulé	Description	Porteur	Partenaires	Budget	Finance ment
2.4.2	Développer des points de vente de produits locaux	Développer et promouvoir des points de vente Cagette et Fourchette sur le territoire	Cagette et Fourchette	Foyer Jeunes Travailleurs	Ingénierie Communication	DRAAF Pays
2.5	Produits locaux pour les personnes précaires	Permettre à des épiceries sociales et solidaires de proposer des produits locaux à moindre prix tout en sensibilisant le public aux produits locaux (lien action 1.3)	Cagette et Fourchette Banque Alimentaire	Epiceries Sociales et Solidaires Pays de La Châtre en Berry (sensibilisation)		DREETS

Axe 3: L'alimentation en route vers demain

Actions secondaires

N°	Intitulé	Description	Porteur	Partenaires	Budget	Finance ment
3.1	Etude stratégique filière adaptations aux changements climatiques interPAT	Avoir une vision sur le devenir des différentes filières sur l'ensemble du département en le confrontant aux réalités sociales, économiques et environnementales à venir.	Pays Castelroussin Pays de Valençay en Berry Pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne PNR de la Brenne CdC Vallée de la Creuse Pays de La Châtre en Berry	Basic GRAP	71000€	ADEME Région CVL
3.2	Ceinture verte	Faciliter l'installation d'agriculteurs sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry	Pays de La Châtre en Berry	CDA 36 SAFER Terre de Liens ADEARI GDAB 36 Lycée Agricole	En construction	
3.3	Animation du PAT	Mise en place des actions, recherche de financements et réflexion pour la suite du PAT	Pays de La Châtre en Berry	Ouvert à tous	Ingénierie	DRAAF Pays

Le Président évoque l'intérêt d'avoir une réflexion et une vision globale sur l'alimentation à l'échelle du département.

M. MANCOIS, élu référent PAT, indique que les projets de « ceinture verte » se sont beaucoup développés dans la sud de la France, avec notamment l'installation de maraîchers en périphérie de ville et les problématiques d'accès au foncier. Il s'agit d'une mutualisation de la production, du travail et de la commercialisation entre les maraîchers. Compte tenu de l'accessibilité du foncier agricole sur le Pays, l'idée serait d'étendre le dispositif de « ceinture verte » à d'autres activités en circuit-court telles que l'apiculture, les volailles... .

Dans le cadre du PAT, le Pays souhaite s'engager en 2025 sur les 3 actions suivantes pour un budget total de 2 295,68 € déduction faite de la prise en charge de la DRAAF :

- 6000€ pour la formation des cantiniers dont 1500€ pris en charge par le Pays
- 500€ pour les animations dans les établissements scolaires
- 422,40€ pour les marchés de producteurs (La Châtre, Aigurande) dont 295,68€ pris en charge par le Pays

Le Président insiste sur la nécessité de structurer une organisation des maraichers sur le territoire avec l'association « cagette et fourchette » pour trouver un modèle économique qui soit viable.

Le Président propose aux délégués de valider le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de La Châtre en Berry.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan d'action du PAT du Pays de La Châtre en Berry et la poursuite du travail vers la concrétisation des actions et la recherche des financements nécessaires
- APPROUVE l'engagement d'investir 6 922,40€ pour l'année 2025 dédiés à la mise en place d'actions portées par le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, inscrites dans le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial :
 - 1.1. Sensibiliser les enfants et les seniors à l'alimentation durable à travers des projets éducatifs ou des programmes «
 Mon goût pour le local et Nutri'Activ »
 - o 2.1. Formation des agents de la restauration collective à l'alimentation durable
 - o 2.5. Valoriser les producteurs du territoire par le biais d'animation
- AUTORISE le Président à signer les conventions des actions portées par le Pays avec les différents partenaires, à solliciter toutes les subventions auprès des financeurs (Europe, Etat, Région, Département), et à prendre de toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2025

Mobilité: point sur les actions

Le Président remercie les élus référents, Bernard MITATY et Philippe BERTRAND, pour leur implication dans les actions mobilité mises en œuvre depuis 2021 sur le territoire.

Le programme mobilité « 3 ans = 4 actions » avec une aide de l'ADEME de 61 104 €, a permis de financer un emploi à temps partiel sur 3 ans et des dépenses d'équipements, d'animation et de communication.



M. DOUET, délégué de Verneuil-sur-Igneraie demande : pourquoi le Pays ne perçoit-il pas une quote-part des recettes liées à la location des vélos ?

M. LE ROUX précise que les recettes perçues par les points relais viennent rémunérer le travail de gestion du service de location des vélos à assistance électrique.

Pour récupérer au mieux 6 000 euros (50% Pays, 50% point relais), M. JUDALET ajoute sur un plan purement comptable qu'il serait couteux et complexe de créer une régie de recette et d'affecter du personnel pour sa gestion. De plus, cela se ferait au détriment des points relais qui assurent la gestion du service de location.

Mme ALLOUCHE indique que les points relais financent la maintenance des vélos. Actuellement ce coût est modéré car les vélos sont neufs, mais il va évoluer à la hausse dans les prochaines années.

Action 2 : créer un service de transport solidaire



Les perspectives



- Depuis le mois de mai 2023, Familles rurales porte le dispositif de façon autonome. Pour la seconde année d'existence du service, l'association a été soutenue financièrement par le Conseil Départemental de l'Indre et la DDETSPP. Pour la troisième année, un soutien des Communautés de communes du territoire est en cours de discussion pour assurer la pérennité du dispositif.
- ☐ L'association Familles rurales, est en cours de discussion avec les territoires voisins pour déployer le dispositif. Une convention a été signée avec le Pays de Valençay en Berry en 2024. L'ambition initiale du service était de couvrir l'intégralité du département de l'Indre à terme.

Action 3 : Favoriser les cheminements vers les écoles Pays de La Châtre en Berry Lauréat de l'AMI MOBY 9 jours d'accompagnement pour définir un projet d'écomobilité scolaire De juin 2023 à juin 2024 Automne 2023 Appel à candidaturade communes et d'établissements scolaires volontaires

Hiver 2024 Formation aux enjeux de

Les perspectives

- ☐ En juin 2024, l'école primaire de Pouligny Notre Dame s'est portée volontaire pour effectuer un diagnostic marchand et des pratiques sur son établissement.
- Afin d'effectuer un travail cohérent à l'échelle du RPI, les écoles de Pouligny-Notre-Dame et Crevant vont effectuer cette phase de diagnostic dans le même pas de temps durant l'année 2025.
- Par la suite, une réunion de concertation pourra être organisée afin de faire état de ce diagnostic et de définir des actions de sensibilisation / déplacements répondant aux besoins et difficultés identifiées.

Le Président invite les communes qui seraient intéressées par la mobilité scolaire à se rapprocher de Mme ALLOUCHE pour bénéficier de la dynamique enclenchée sur le RPI de Pouligny-Notre-Dame et Crevant.

M. MOREAU, Président du Conseil de développement, évoque les expériences de « pédibus » dans la ville de Tours. Cela s'organise le plus souvent au sein d'un même quartier avec des parents volontaires pour des trajets courts de 1 à 2 km avec un effectif de 5 à 6 enfants. En outre c'est l'occasion de faire une activité physique et de désengorger les abords de l'école. Ce sont des actions faciles à mettre en place au sein des plus gros bourgs du territoire, mais qui demandent en amont de l'organisation.

Mme ALLOUCHE précise que les projets de « pédibus » et de « vélobus » peuvent parfaitement s'inscrire dans le plan d'action « mobilité scolaire » en complément des transports scolaires existants.

Action 4: Travailler sur les trajets domicile - travail Réaliser une étude de potentiel covoiturage sur le territoire du Pays de La Châtre Printemps 2025 Mars 2023 Avril 2024 Difficultés budgétaires du Pays induisant un report de Abandon de l'étude stratégique pour la Validation de l'étude planification d'aires de covo covoiturage en Comité ée par un bureau d'étude l'étude sur 2025 Hiver 2025 Été - Automne 2025 Diffusion d'un questionnaire sur les Elaboration d'une Soutien financier du fonds verts : pratiques de covoiturage étude stratégique en Stratégie pour la planification par le Pays de La Châtre en Berry

Bilan des difficultés rencontrées

☐ Une thématique récente et des services existants méconnus

Le territoire a commencé à aborder la thématique des mobilités depuis 2019 et travail depuis 2021 sur la mise en œuvre d'actions concrètes pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et durables qui y sont liés. C'est un sujet relativement récent qui a été saisi par les élus du territoire face à l'urgence liée aux difficultés de déolacement des habitants.

→ Priorisation sur la mise en place de services de mobilités

Une première phase de sensibilisation et d'acculturation des publics spécifiques auraient été bénéfique dès le déploiement du programme.

Afin de lever certains préjugés, de toucher davantage de personnes, d'éviter certaines confusions et de fédérer sur le long terme les acteurs du territoire autour de cette thématique.

☐ Une compétence partagée limitée

La Région Centre-Val-de-Loire est Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur les 3 CDC. Le Pays de La Châtre en Berry travaille en étroite collaboration avec la Région afin d'assurer une démarche concertée sur le territoire. La place du Syndicat en matière de mobilité représente une échelle de déplacement cohérente pour l'ensemble des usagers.

Toutefois, la place du Pays a ses limites à la fois sur le plan partenarial et budgétaire : en effet, il est tributaire des financements mobilisables et de la priorisation des collectivités locales

Le Président constate que les aires de covoiturage se mettent en place assez naturellement sur le territoire.

Le nouveau programme mobilités « actives, partagées et solidaire » avec une aide de l'ADEME de 82 000 € sur 3 ans (novembre 2024 à novembre 2027) permettra de financer à 50% des dépenses de personnel, d'animation et de communication.

Il s'agira de développer un premier cycle de la stratégie mobilité afin de pérenniser les actions en cours et de continuer le développement des mobilités sur le territoire.

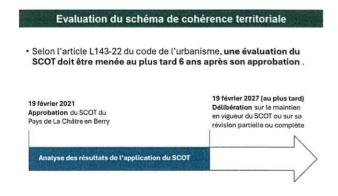


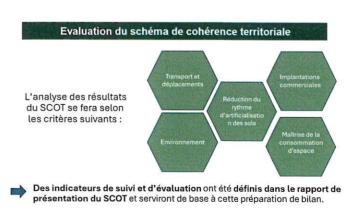






7) SCoT: préparation du bilan





Les indicateurs définis dans le rapport de présentation (volet 3) : - Les 14 orientations du PADD et du du DOO - Les indicateurs de l'état écologique des cours d'eau potable et d'assain/ssement - Les indicateurs de l'état écologique des cours d'eau potable et d'assain/ssement - Le nombre de commerces

Le SCOT fait l'objet d'une révision uniquement si les changements envisagés portent sur :

- Les orientations du PADD
 - Les dispositions du DOO ;
 - Les dispositions du DOO relatives à la politique de l'habitat ayant pour effet de diminuel l'objectif global d'offre de logements.

Le Président passe la parole à M. YVERNAULT, délégué de Chassignolles, référent SCoT du Pays.

M. YVERNAULT rappelle que l'évolution des documents d'urbanisme (SRADDET, SCoT et PLUI) dépend en partie de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dont on attend toujours les décrets d'application. Mise à part le fait que les objectifs initiaux seront retardés dans le temps, on sait finalement peu de choses à ce stade. On parle de décisions qui seraient prises à l'automne 2025. Si ce délai est tenu, cela permettrait de faire un point avec les élus du territoire en fin d'année avant la prochaine mandature.

M. COURTAUD indique en complément qu'il ne s'agit pas de décrets d'application, mais d'une nouvelle loi visant à assouplir les procédures ZAN. Le texte fait actuellement la navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Pour le moment, les parlementaires sont toujours en désaccord. Cela risque donc de durée encore de nombreux mois avant de savoir ce qui nous attend.

8) Questions diverses

Mutuelle santé des agents

Le Président rappelle l'obligation de prévoir une participation au Risque « Santé » pour tous les employeurs publics au 1er janvier 2026 permettant aux agents de rembourser leurs frais liés à une maladie ou un accident du travail en complément de l'assurance maladie.

A cet effet, le CDG 36 propose une convention mutualisée avec les CDG 18-28-41 jusqu'au 31 décembre 2028 :

- Tarif d'adhésion à la convention santé du CDG 36 : 0€ car le syndicat adhère à la convention prévoyance
- Tarif annuel de gestion à verser au CDG 36 : 40€

Le Président indique qu'il appartient au Comité syndical de fixer le montant de sa participation, sachant que la participation minimum par agent est de 15€, et qu'à ce jour la participation des collectivités de l'Indre se situe entre 15 et 30€. Le Président propose de fixer la participation à **20€ par agent**.

Le Président propose aux délégués de valider le projet de délibération d'adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des CDG 18, 28, 36 et 41, qui sera soumis pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Indre.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADHÈRE à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les CDG 18, 28, 36 et 41 et RELYENS INTERIALE, à effet au 1er janvier 2026,
- APPROUVE la convention d'adhésion entre le Pays de La Châtre en Berry et le CDG de l'Indre, et autorise le Président à signer cette convention,

- ACCORDE sa participation financière aux agents du syndicat en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- INSTITUE une participation financière de 20€ brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 01/01/2026,
- PRÉCISE que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- VALIDE l'acquittement des frais d'adhésion et de gestion auprès du CDG de l'Indre,
- PRÉVOIT l'inscription au budget de l'exercice 2026 des crédits nécessaires,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Signature des documents budgétaires

En fin de séance, le Président invite les délégués à signer le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025.

Le Président remercie pour leur présence les nouveaux élus du territoire :

- Mme Séverine JOUBERT, Maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE
- o M. Jean-Marc LAFONT, Maire de MERS SUR INDRE
- o M. Laurent BRÉ, Conseiller départemental du canton de Neuvy St Sépulchre

Le Président indique que le prochain Comité syndical se tiendra en juin 2025 pour valider les contrats régionaux (CRST 24-30) des 3 Communautés de Communes qui seront transmis à la Région Centre-Val de Loire.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Président, François DAUGERON

La Secrétaire de séance, Nicole D'HOOGHE